Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE DU CARDON ÉPINEUX GENEVOIS

Retrait de l'opposition vaudoise

Le Département de l'économie - représenté par son Service de l'agriculture - a invité les représentants du canton de Genève intervenant dans le dossier d'enregistrement et les représentants de la Fédération vaudoise des producteurs de légumes à une séance de concertation. A l'issue de cette rencontre, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor a levé l'opposition à la demande d'enregistrement du " cardon épineux genevois " comme appellation d'origine contrôlée (AOC).

Une convention a en effet été signée entre les opposants (Etat de Vaud et Fédération vaudoise des producteurs de légumes), l'Association Cynara et l'Union maraîchère de Genève, qui stipule la notification du retrait de l'opposition à la demande d'enregistrement du " cardon épineux genevois " au Registre des appellations d'origine et des indications géographiques, moyennant une garantie pour les producteurs vaudois en contrepartie.

Dès lors, s'appuyant sur les avis des chimistes cantonaux genevois et vaudois, les maraîchers vaudois pourront commercialiser la variété " cardon argenté épineux de Plainpalais " accompagnée de la mention du lieu de production, sous cette dernière dénomination. Cette solution distingue ainsi la production vaudoise du projet d'appellation d'origine contrôlée.

Le Canton de Vaud tient à cette occasion à rappeler son attachement au principe de la protection des produits agricoles traditionnels et typiques par l'intermédiaire d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée.

Dans ces conditions, il est favorable à la démarche de l'Association Cynara - porteuse du projet - demandant une telle protection pour le cardon épineux genevois.

Lausanne, le 25 septembre 2003

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98 - olivier.dunant@sagr.vd.ch